



## Communiqué SIF-EPI - novembre 2018

### Des mesures urgentes à prendre pour réussir l'enseignement de l'informatique et du numérique au lycée à la rentrée 2019

La SIF et l'EPI ont déjà eu l'occasion (1) de manifester leur satisfaction suite à l'introduction de la discipline informatique au lycée et de la création de nouveaux enseignements (SNT et NSI). Ces nouveaux enseignements correspondent aux besoins scientifiques, économiques et sociétaux de notre pays dans un contexte mondial de déploiement de l'informatique et du numérique. Des avancées importantes mais des questions persistent (2).

**On ne réussira pas l'enseignement de l'informatique sans professeurs en nombre suffisant et suffisamment formés.** Compte tenu de la proximité des prochaines échéances dont celle de la rentrée 2019, il faut mettre en place d'urgence un plan de recrutement qui passe par la formation initiale et la formation continue des enseignants. Comme pour les autres disciplines, il y a la nécessité d'enseignants compétents aux connaissances validées par un Capes et une agrégation d'informatique.

Avant la mise en place d'un corps d'enseignant d'informatique, il faut naturellement des mesures transitoires comme la relance, dès cette année scolaire, de stages approfondis à l'intention des professeurs d'ICN et d'ISN, l'utilisation des stages du CERPEP, le recours aux professeurs associés (PAST) et aux doctorants. De même, une mobilisation des universités et des organismes de recherches comme le CNRS et INRIA. Il est question d'un DU qui ouvrirait en février 2019 dédié aux professeurs qui enseigneront la spécialité *Numérique et sciences informatiques*. Une telle création serait bienvenue.

Pour développer cet enseignement et ces formations, il faut mettre en place des décharges de services, des garanties et des reconnaissances de carrière (rémunérations, avancements d'échelon, mutations, concours internes et listes d'aptitude...). Une simple « habilitation » ne suffit pas. On doit aussi développer le « 3e concours » pour les professionnels de l'informatique (en faisant sauter le verrou des 10%). Mais attention à un recours trop grand à des contractuels. Le statut de fonctionnaire doit rester la règle. Il y a va de la qualité et de la pérennité locale et nationale.

L'EPI et la SIF demandent des décisions politiques au plus haut niveau et l'engagement de moyens qui correspondent aux enjeux pour notre pays.

(1)

- Communiqué SIF du 15-02-2018 : <http://www.epi.asso.fr/revue/lu/11803h.htm>
- Edito EpiNet n°202 : <http://www.epi.asso.fr/revue/articles/a1802a.htm>

(2)

- <https://www.epi.asso.fr/revue/articles/a1810a.htm>
- Communiqué SIF-EPI du 08-06-2018 : <https://www.societe-informatique-de-france.fr/2018/06/communiqu%C3%A9-sif-epi-informatique-lycee/>
- Mémoire SIF sur les enseignants en informatique : <https://www.societe-informatique-de-france.fr/2018/06/memo-enseignants-informatique/>

**Contacts :**

- **EPI** : Association Enseignement Public & Informatique  
Jean-Pierre Archambault, Président  
bureau@epi.asso.fr

- **SIF** : Société informatique de France (ARUP, Décret du 4 septembre 2018)  
Pierre Paradinas, Président  
presidence@societe-informatique-de-france.fr  
Institut Henri Poincaré • 11 rue Pierre et Marie Curie • 75231 PARIS Cedex 05